

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 18/07/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160708-lmc193751-DE-1-1

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 8 juillet 2016

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES
YVELINES ET LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M DIDIER JOUY ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 33,

Vu le projet de convention annexé,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention relative au fonctionnement des demandes et attributions des subventions avec la Société nationale d'entraide de la médaille militaire.